

# RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT EN INADÉQUATION AVEC LES BESOINS

## APRÈS DINARD, UNE GRANDE PARTIE DE LA BAIE DU MONT

### Baie du mont Saint-Michel

---

*« Plusieurs bassins de production de coquillages sont à l'arrêt dans le Morbihan et la Baie du Mont-Saint-Michel après la contamination d'huîtres au virus de la gastro-entérite, tandis que les ostréiculteurs dénoncent une pollution issue de rejets côtiers. »*

Extrait du journal Ouest-France du 5 janvier 2020

*« 250 entreprises conchylicoles sont touchées par un norovirus, cause la plus courante de gastro-entérite, dans le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine. Une pollution plus grave que la marée noire de l'Erika.*

*Deux cent cinquante entreprises conchylicoles de la baie du Mont-Saint-Michel et du Morbihan, représentant 1 200 emplois, sont impactées par la propagation d'un norovirus, à l'origine de la gastro-entérite. Une interdiction temporaire « de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine de tous les coquillages » a été adoptée par les préfets d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan pour les zones concernées.*

*... La profession dénonce une **contamination issue des rejets des réseaux d'assainissement bien plus grave que la pollution provoquée par la marée noire de l'Erika.** »*

Extrait du journal LaCroix du 7 janvier 2020

Voilà un dossier qui risque de faire très « mal » et qu'il va falloir suivre de près au niveau du plan d'actions qui sera proposé par les autorités responsables.

### Dinard

---

Il y a bien longtemps que l'ADICEE s'inquiétait et continue de s'inquiéter sur la situation très préoccupante dans laquelle se trouve le réseau d'assainissement de la ville de Dinard.

Rappel :

- ✓ En 2015-2016 : des journées d'interdiction de baignade plage de Saint-Enogat.
- ✓ Depuis 2013 : qui se préoccupe de l'interdiction de la pêche aux coquillages plages de Saint-Enogat et Port-Riou ? la pêche à pied y est interdite pour cause d'importantes contaminations répétées [sources : Agence Régionale Santé, Pôle Santé Environnement].

Ceci n'est qu'une toute petite partie visible du dinardais « averti » si l'on en juge par le plan d'actions préconisé en 2018 dans le Schéma Directeur d'assainissement en eaux usées après tant d'années d'errance :

- ✓ Action n°1 - Mise à jour des données patrimoniales du système d'assainissement
- ✓ Action n°2 - Renforcement de l'auto surveillance sur réseau et station
- ✓ Action n°3 - Suppression des captages d'eau de mer
- ✓ Action n°4 - Suppression des rejets non conformes de temps sec

- ✓ Action n°5 - Limitation des déversements en temps de pluie
- ✓ Action n°6 - Restructuration et fiabilisation des réseaux de transfert
- ✓ Action n°7 - Lutte contre les apports parasites d'infiltration (nappe)
- ✓ Action n°8 - Lutte contre les apports parasites d'eaux pluviales en secteur séparatif
- ✓ Action n°9 - Renouvellement des canalisations unitaires et mise en séparatif des réseaux

→ [Accès](#) au détail de toutes ces actions

Pour information, l'évaluation des travaux ci-après :

- Montant total travaux EAUX USEES = 14 894 000 € HT
- Montant total travaux EAUX PLUVIALES = 2 202 000 € HT

Le verdict est sans appel : plus de 16 millions d'euros sont nécessaires pour mettre le réseau dans un état tout juste « acceptable ».

La municipalité actuelle à l'occasion du Conseil Municipal du 4 novembre 2019 (point n° 11 & 27) a voté la délégation des travaux à VEOLIA. Une certaine manière de se décharger de la responsabilité d'un réseau bien mal en point.

→ [Accès](#) au compte-rendu du Conseil Municipal du 4 novembre

Mais finalement qui va financer ces travaux ? Lu dans Ouest-France le 5 novembre 2019 :

*« ... Christian Poutriquet, adjoint chargé de l'urbanisme, a rappelé, lundi soir, que l'établissement public financerait les travaux à hauteur de 50 %. Ce qui est aujourd'hui très rare. La tendance actuelle est de financer moins, voire pas du tout. Nous sommes au maximum. »*

Plus loin, nous lisons : « la commune ne devra payer que « 2 % de la facture ».

Si VEOLIA ne répercute pas directement les coûts à la municipalité, comment va-t-il se rémunérer ? En répercutant ce coût sur les factures d'eau ou bien ? Tout cela demande à être éclairci.

Pendant ce temps-là, la municipalité actuelle autorise la poursuite des programmes immobiliers, **sans tenir compte de l'avis du Préfet dont voici un extrait :**

#### La qualité des eaux :

Un schéma directeur des eaux usées et un des eaux pluviales sont en cours d'élaboration (mars 2018). Afin d'atteindre les objectifs du SDAGE et du SAGE en termes de bonne qualité des masses d'eau, notamment littorales, **les schémas directeurs d'assainissement doivent être intégrés dès l'élaboration des zonages du PLU et en amont des aménagements projetés.**

**Les réseaux d'assainissement doivent faire l'objet de travaux d'amélioration avant toute extension d'urbanisation, permettant un bon fonctionnement, afin d'éviter des rejets directs en amont de la STEP, ainsi que toute pollution bactériologique. En effet, l'efficacité de la STEP est actuellement jugée insuffisante, compte tenu des problèmes dus au réseau qui crée des rejets directs chargés en Matières en Suspension et en bactériologie, en amont de la STEP.**

→ [Accès](#) à l'avis de la Préfecture d'Ille et Vilaine sur le projet (12 pages)

Rappel des constructions en cours sans que les réseaux ne soient mis en conformité (avis P.P.A. lors du PLU) :

Projet	Nombre de logements	Permis de construire
EIFFAGE – NEWQUAY	600	Accordé
SLCV ARC PROMOTION 15 rue Gardiner (ancienne école)	65	Accordé
SECIB 48 Rue Gardiner ancien NETTO	45	Accordé
Pierre Promotion (BLOT) impasse Rochefontaine	27	Accordé
Émeraude Habitation Rue Saint Exupéry	18	Accordé
Domaine du GINKGO rue de la ville Es-Meniers	80	Accordé
Emeraude Habitation Rue Alain Legac	30	Accordé
URBA GREEN 70 rue de la Gare	15	Accordé
Ancienne École rue des Écoles	10	Projet
Anciennes Serres Rue des 3 frères Julien	90	Projet
Terrain VEIL et ENGIE Rue Raphaël Veil	110	Projet
LAMOTTE PROMOTION 2 rue du Manège	9	Accordé
BATIMALO 38 rue du Nordet	27	Accordé
SACIB rue de la ville Es-Meniers	12	Accordé

D'autres programmes sont dans les tuyaux notamment au parc de la Vicomté (manoir).

Ce document sera adressé à la [Préfecture et la DDTM](#), ainsi qu'au [Sous-Préfet et au Président de la CCCE](#).